

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 AVRIL 2013 A 20 H 00**

*L'an deux mil treize, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, NICOT Marie-Rose, BERRUE Didier, TELLIER Didier, THOREL Franck, MARTIN Annie, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène*

*Absent excusé : LEBRUN Francis (pouvoir à CLOUTIER Jacky)*

*Secrétaire : EVEZARD Hélène*

*Le Conseil Municipal n'approuve pas, à la majorité (5 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention), le compte rendu de la précédente séance et sollicite quelques modifications.*

**ORDRE DU JOUR**

**I. APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS :**

*Après l'élection de Monsieur Denis BRETON comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 du Service de l'Assainissement, conforme au compte de gestion du Receveur Municipal :*

<i>Dépenses d'exploitation :</i>	<i>128 106,40 €</i>
<i>Recettes d'exploitation :</i>	<i>170 535,39 €</i>
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>42 428,99 €</i>

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>86 147,01 €</i>
<i>Recettes d'investissement :</i>	<i>305 791,14 €</i>
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>219 644,13 €</i>

*et décide le maintien de l'excédent d'exploitation en exploitation pour l'affecter en réserves au Budget Primitif 2013.*

**II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**

*Le Maire liste les modifications apportées au budget depuis son étude en Commission Générale.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2013 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :*

<i>Section d'exploitation :</i>	<i>136 281,18 €</i>
<i>Section d'investissement :</i>	<i>275 931,65 €</i>

**III. APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE AVEC AFFECTATION DES RESULTATS :**

*Après l'élection de Monsieur Denis BRETON comme Président de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention), le compte administratif 2012 du Maire conforme au compte de gestion du Receveur Municipal :*

*Dépenses de fonctionnement : 617 591,17 €  
Recettes de fonctionnement : 1 080 554,03 €  
Excédent de clôture : 462 962,86 €*

*Dépenses d'investissement : 1 547 065,74 €  
Recettes d'investissement : 1 061 174,20 €  
Déficit de clôture : 485 891,54 €*

*Restes à réaliser en dépenses : 156 309,14 €  
Restes à réaliser en recettes : 214 318,00 €*

*et décide d'affecter en investissement au Budget Primitif 2013 la somme de 462 962,86 € correspondant à l'excédent de fonctionnement.*

**IV. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2013 :**

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013, soit :*

*- Taxe Habitation : 15,67 %  
- Foncier Bâti : 11,77 %  
- Foncier non Bâti : 39,13 %*

*pour un produit fiscal attendu de 345 466 €.*

*Le Maire précise qu'il n'y aura pas de ligne d'imposition supplémentaire pour la Communauté de Communes du Sullias pour l'année 2013.*

**V. PARTICIPATIONS 2013 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE LOGEMENT :**

*Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, sa participation 2013 au financement :*

- du Fonds d'Aide aux Jeunes, à hauteur de 0,11 € / habitant, soit 114,40 €*
- du Fonds Unifié Logement à hauteur de 0,77 € / habitant, soit 800,80 €.*

**VI. CONSULTATION POUR LA RENOVATION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

*Le Conseil Municipal décide de confier le marché de rénovation de l'éclairage public à la Société ISI ELEC pour un montant de 33 118,91 € TTC. Celui-ci consiste à remplacer les lampadaires à vapeur de mercure énergivores et prochainement interdits par des lampadaires à Leeds. Une subvention de 18 000 € a été accordée par l'ADEME. Une demande d'aide financière a également été sollicitée auprès du Pays Sologne Val Sud.*

**VII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE :**

*Le Maire liste les modifications apportées au budget depuis son étude en Commission Générale.*

*Le Conseil Municipal vote, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention), le budget primitif 2013 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :*

*Section de fonctionnement : 711 584,36 €*

*Section d'investissement : 1 280 150,86 €*

**VIII. PERSONNEL COMMUNAL :**

**1) Modification du tableau des effectifs au 01/06/2013 :**

*Suite à la réorganisation du secrétariat de mairie et conformément à la proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement de grade, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer :*

- *un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,*
- *un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.*

**2) Modification du régime indemnitaire :**

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de la filière animation et la modification des critères pour l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité :*

- o *Manière de servir (40%)*
- o *Présence effective et assiduité (30%)*
- o *Evaluation du comportement (30%).*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires dans les mêmes conditions que l'IAT pour les agents qui ne peuvent pas en bénéficier.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires et l'augmentation de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures suite à un recrutement à temps complet.*

**3) Définition des taux de promotion pour les avancements de grade :**

*Conformément à l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 09.10.2012, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de définir les taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % sans modalité d'application pour l'ensemble des grades des catégories A, B et C.*

**4) Définition des taux de promotion pour l'accès à l'échelon spécial de la catégorie C :**

*Conformément à l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 09.10.2012, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de définir un taux de 100 % sans modalité d'application pour les avancements à l'échelon spécial de la catégorie C pour l'ensemble des grades concernés.*

**IX. MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :**

*Le Conseil Municipal décide de procéder à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité à la préfecture.*

**X. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE "LA LOIRE A VELO" :**

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention cadre relative à l'entretien de l'itinéraire « Loire à vélo ». L'objet du présent avenant est de préciser les équipements concernés par la convention signée le 19 décembre 2008 entre le Département du Loiret et la Commune de Saint Père sur Loire.*

**XI. CHOIX DU NOM DE L'ECOLE :**

*Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de nommer l'école de Saint Père sur Loire « L'École Victor Meunier » qui fut Maire de la Commune de 1849 à 1876 et de 1885 à 1889 et à l'initiative de la construction de la 1<sup>ère</sup> école à Saint Père sur Loire.*

**XII. LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012 :**

*Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2012 :*

➤ *Marchés de Travaux (compris entre 20 000 et 89 999,99 €) :*

<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>
<ul style="list-style-type: none"><li><i>Restructuration et agrandissement de la Bibliothèque :</i> <i>Lot 1 : Démolition - Terrassement - Gros Œuvre - Ravalement</i></li></ul>	<i>REVIL (45701)</i>
<ul style="list-style-type: none"><li><i>Extension du réseau d'assainissement dans la Rue du Haut des Folies</i></li></ul>	<i>GERAY Stéphane SARL (45600)</i>
<ul style="list-style-type: none"><li><i>Aménagement des cours du groupe scolaire</i></li></ul>	<i>GERAY Stéphane SARL (45600)</i>

**XIII. REFLEXIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE D'ANIMATIONS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :**

*Le Conseil Municipal décide qu'une participation de 2,40 €, correspondant au forfait journalier de la garderie municipale, sera demandée aux enfants participant à l'atelier « fabrique ton moyen-âge » dans le cadre de la sortie au château de Sully sur Loire, pour un coût de 3,50 €/enfant.*

**XIV. REMERCIEMENTS :**

- Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements pour les marques de sympathie adressées lors du décès de Mme VILLOING.*
- M. FOULON remercie les personnes qui ont participé à la distribution des colis du CCAS aux personnes âgées.*
- Mme PIETRE remercie la Commission Fleurissement et Mademoiselle DARGENT « Miss Saint Père » pour leur participation à la cérémonie du fleurissement 2012.*
- M. BERRUE remercie les personnes qui ont assuré la distribution du Petit Saint Pèreois.*

**XV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

*M. BRETON informe l'Assemblée :*

- de la dématérialisation de tous les passages à niveaux suite au déclassement de la ligne SNCF qui traverse la Commune,*
- de la réalisation prochaine de sondages de la digue,*
- de l'abandon et de l'éventuel retrait du parcours de santé en bords de Loire.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 07.*

*Le Maire,*

*Patrick FOULON*